

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 24-417-1931 rendant exécutoire le 2° rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'année 1931.

n° 24-417-1931

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
22 août 1931

Numéro JO
n° 417 du 31/08/1931

Date du numéro
31 août 1931

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et délégué. chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 15 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 15 juin 1884

Vu le décret du 30 décembre 1912, sur le régime financier des colonies

Vu l'arrêté local du 25 novembre 1929, réglementant la contribution des patentes à la Côte française des Somalis

Sur la proposition du chef du service des contributions

Le Conseil d'administration entendu dans sa séance du 21 août 1931,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1

— Est rendu exécutoire le 2° rôle supplémentaire des patentes (tableau A) pour l'exercice 1931, comprenant 27 articles et s'élevant à la somme de onze mille huit cent cinq francs, centimes additionnels compris. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal officiel de la Colonie.

chapon-Baissac